

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS
ES/CRH/ABEXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATIONSEANCE DU 30 JUILLET 2025

| | |
|---|----|
| Effectif du Conseil d'Administration | 17 |
| Membres en exercice | 17 |

| | |
|-----------------------------------|-----------------|
| Télétransmission en Préfecture | 31 juillet 2025 |
| Date Réception | 31 juillet 2025 |

Le trente juillet deux mille vingt-cinq à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 25 juillet, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de M. David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESIDENT : Monsieur David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESENTS : Mmes GATTO, CHIERICO, PERES, BONNOT, JACQUEMIN,
MM. BOURDIN, PERONA, JOUANIC, PETIT, Membres.

ABSENTS EXCUSES : Mmes CREPET, EL AKKADI, SOLER, BLESIOUS,
MM. CAVIGLIOLI, GUERIN, Membres.

REPRESENTES:

Conformément à l'article R 123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Laurent PETIT

| | |
|---------------------------------|--|
| DELIBERATION N° 493 / 25 | <u>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</u> |
| du 31 juillet 2025 | CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LE CCAS ET CHRYSTELLE CHAUDRON POUR LES ATELIERS GYMNASTIQUE DOUCE ET RANDONNEE |
| Affiché Au 30 septembre 2025 | |

Madame Nassima BARKALLAH, Vice - Présidente expose :

Le CCAS souhaite poursuivre l'organisation des ateliers de gymnastique douce une fois par semaine ainsi que des sorties randonnées une fois par mois à l'attention des seniors de Fréjus.

Les séances de gymnastique seront dispensées au Centre d'animation de Villeneuve et les randonnées se feront sur le département ou les départements limitrophes et seront animés par Mme Chrystelle CHAUDRON, animatrice sportive diplômée.

En contrepartie de ces prestations, le CCAS s'acquittera des honoraires suivants :

- **GYM DOUCE** : 50 Euros le cours d'1 heure
- **RANDONNÉE** : 125 Euros la journée

La participation des bénéficiaires sera de 20 Euros par trimestre pour l'année 2025-2026 pour la gym douce et de 5 Euros/randonnée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTTE les tarifs proposés ci-dessus,

APPROUVE les termes de la convention jointe en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à la signer,

SOUMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

AINSI fait et délibéré à Fréjus, le 30 juillet 2025 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

POUR EXPEDITION CONFORME

**POUR LE PRESIDENT
LA VICE-PRESIDENTE**



Nassima BARKALLAH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES
ENTRE CHRYSTELLE CHAUDRON AUTO-ENTREPRENEUR
ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de Fréjus sis LE KIPLING 305, avenue Aristide BRIAND 83600 FREJUS représenté par son Président, Monsieur David RACHLINE, d'une part

Et

MADAME CHRYSTELLE CHAUDRON AUTO-ENTREPRENEUR ANIMATRICE SPORTIVE situé au 530 chemin de Bellevue 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS (N° SIRET 75088121100015), d'autre part

Il a été convenu, ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet du contrat

Madame CHAUDRON s'engage à dispenser des cours de Gym Douce et des journées randonnée auprès des seniors du CCAS.

ARTICLE 2 : Détails des prestations

Madame CHAUDRON propose 1 cours par semaine de Gym Douce adaptée aux Seniors d'environ une heure. Ses cours de Gym Douce permettent de rester physiquement actif en renforçant ses muscles, son système cardiovasculaire et ses articulations, tout en apprenant à respirer durant un effort modéré. Peu fatigante, elle fait prendre conscience de son corps, en travaillant sa mobilité et sa coordination sans risque de blessure.

Madame CHAUDRON propose également 7 randonnées ou balades pour l'année, adaptées aux seniors sur la journée. Ces randonnées ou balades ont pour but de lutter contre l'isolement et la dépression, de maintenir le lien social, ainsi que le plaisir de la découverte et le contact avec la nature.

ARTICLE 3 : Lieux

Pour chaque cours de Gym Douce la salle située au Centre d'Animation de Villeneuve au 63 rue de l'Argentière 83600 FREJUS, est mise à disposition.

En ce qui concerne les randonnées ou balades, elles se font sur le département du Var (83) et les départements limitrophes à celui-ci.

ARTICLE 4 : Conditions financières

En contrepartie de ces prestations, le CCAS s'engage à acquitter les honoraires suivants :

- **GYM DOUCE : 50 euros le cours d'une heure**
- **RANDONNÉE : 125 euros la journée**

Le règlement sera effectué, à réception d'une facture en fin de mois, par mandat administratif.

ARTICLE 5 : Organisation des prestations

Les dates des cours et randonnées ont été fixées par le CCAS et l'intervenante, il a été convenu ce qui suit (sous réserve de changement validé par les 2 parties) :

- **GYM DOUCE** : Les mercredis de 9h00 à 10h00 à partir du 17 septembre 2025 (hors vacances scolaires)
- **RANDONNÉE** : Les vendredis 17/10, 14/11/**2025**
Les vendredis 13/02, 20/03, 10/04, 22/05, 26/06/**2026**

ARTICLE 6 : Durée

La présente convention prend effet à compter du 01 septembre 2025 jusqu'au 30 juin 2026.

A FREJUS,

Madame Chrystelle CHAUDRON

**Pour Le Président,
La Vice-Présidente**